## COUR D'APPEL DU MANITOBA COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA COUR PROVINCIALE DU MANITOBA AVIS

LE 13 MAI 2022

## OBJET: PORT DU MASQUE ET RÉOUVERTURE DES TRIBUNAUX

Le 25 février, les tribunaux du Manitoba ont présenté un plan de transition pour l'assouplissement progressif des restrictions liées à la COVID-19 dans les établissements judiciaires.

Nous vous rappelons que le port du masque ne sera plus obligatoire dans les tribunaux à compter du **lundi 16 mai 2022**. Les masques peuvent continuer à être portés, sauf en cas de demande contraire du juge président dans le cadre d'une audience.

L'accès illimité aux tribunaux par les membres du public reprendra le **lundi 27 juin**, date à laquelle il n'y aura plus aucune restriction liée à la COVID-19.

Nous continuons à demander à tous les usagers des tribunaux de faire preuve de courtoisie et de respect envers les autres, et notamment de ne pas se rendre dans les établissements judiciaires lorsqu'ils sont malades.

Comme toujours, les tribunaux du Manitoba continueront à surveiller la situation en matière de santé publique et à apporter les correctifs nécessaires.

Richard Chartier Juge en chef du Manitoba Glenn D. Joyal Juge en chef Cour du Banc de la Reine Margaret Wiebe Juge en chef Cour provinciale